

Procès-verbal de séance
Séance du 24 Juillet 2025

L'an 2025 et le 24 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de BILLAULT Jean-Paul Maire.

Présents : M. BILLAULT Jean-Paul, Maire, Mme STARTCHENKO Sylvie, Mme FÉVRIER Viviane, Mme BORNAT Vanessa, M. MIRLOU Patrick, M. DUMAS Alain, M. REDRON Florian, M. RODRIGUES Antoine.

Absents Excusés : M. GOFFINET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme FEVRIER, Mme PLAISANCE Marie-Luce, M. GENOIS Quentin.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 17/07/2025

Date d'affichage : 17/07/2025

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-préfecture de Montargis le : 28/07/2025
et publication ou notification du : 28/07/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. RODRIGUES Antoine.

Objet(s) des délibérations

- DEVIS POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE SIGNALISATION ROUTIERE "CHEMIN DE MONTGOBERT" A SOLTERRE
- DEVIS POUR L'ENTRETIEN DU CIMETIERE COMMUNAL
- DEVIS POUR LA FOURNITURE D'ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE ET LA FOURNITURE AVEC POSE DE PRISES
- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL SIS 44 ROUTE NATIONALE 7 A SOLTERRE AU PROFIT D'UN MEDECIN
- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE POLYVALENTE "EDITH FAGET" PAR L'ASSOCIATION "SPORT & SANTE, ENSEMBLE 45"
- INTERCOMMUNALITE : MOTION CONTRE LA CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ETAT EN REGION CENTRE-VAL-DE-LOIRE

APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 22 MAI 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025.

Délibération 20_2025**DEVIS POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE SIGNALISATION ROUTIERE
"CHEMIN DE MONTGOBERT" A SOLTERRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 12 mars dernier les membres du Conseil Municipal ont décidé la mise en place d'un sens unique "côté Nord", de limiter la vitesse à 30 kilomètres par heure et d'installer un ralentisseur "Chemin de Montgobert" pour des raisons de sécurité et de protection des riverains sur cette voie communale.

Monsieur le Maire présente les devis pour la fourniture et la pose de panneaux de signalisation et d'un coussin berlinois.

Désignation	Montant HT €
DEVIS N°DEV116362-3 Société Signaux Girod (Fleury les Aubrais) SANS LA POSE Panneau circulation sens unique, panneau limitation de vitesse 30, panneau sens interdit, coussin berlinois, panneau surélévation de chaussée, panneau ralentisseur de type dos-d'âne, les colliers, les tubes aciers et les bouchons.	1 366,36 €
DEVIS N°DEV116362-4 Société Signaux Girod (Fleury les Aubrais) AVEC LA POSE Panneau circulation sens unique, panneau limitation de vitesse 30, panneau sens interdit, coussin berlinois, panneau surélévation de chaussée, panneau ralentisseur de type dos-d'âne, les colliers, les tubes aciers et les bouchons.	2 609,86 €
DEVIS N°D2507-26693 Société Signalétique Vendomoise (Naveil) SANS LA POSE Panneau circulation sens unique, panneau limitation de vitesse 30, panneau sens interdit, coussin berlinois, panneau surélévation de chaussée, panneau ralentisseur de type dos-d'âne, les colliers, les tubes aciers et les bouchons.	1 608,50 €
DEVIS N°D2507-26693 Société Signalétique Vendomoise (Naveil) AVEC LA POSE Panneau circulation sens unique, panneau limitation de vitesse 30, panneau sens interdit, coussin berlinois, panneau surélévation de chaussée, panneau ralentisseur de type dos-d'âne, les colliers, les tubes aciers et les bouchons.	2 658,50 €

Désignation	Montant HT €
DEVIS N°DEV116816-1 Société Signaux Girod (Fleury les Aubrais) SANS LA POSE Remplacement du panneau d'entrée d'agglomération "La Commodité Commune de Solterre" au "Chemin de Montgobert"	116,93 €
DEVIS N°DE2507-26695 Société Signalétique Vendomoise (Naveil) SANS LA POSE Remplacement du panneau d'entrée d'agglomération "La Commodité Commune de Solterre" au "Chemin de Montgobert"	344,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis n°DEV116362-4 de la société Signaux Girod (Fleury les Aubrais) pour un montant 2 609,86 euros HT.

ACCEPTE le devis n°DEV116816-1 de la société Signaux Girod (Fleury les Aubrais) pour un montant 116,93 euros HT.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces devis.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 21_2025

DEVIS POUR L'ENTRETIEN DU CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que suite au départ d'un agent au service technique, une offre d'emploi a été publiée pour un emploi d'agent d'entretien des espaces verts de la collectivité. A ce jour, le poste n'étant pas pourvu, il a été décidé de consulter l'Association Pour l'Avenir du Gâtinais Et des Habitants (A.P.A.G.E.H.) à Amilly (Loiret) et la société De l'arbre à la fleur à Châtillon Coligny (Loiret) pour le désherbage du cimetière communal.

Monsieur le Maire présente les devis pour le désherbage du cimetière communal.

Désignation	Montants €
DEVIS N°138/25 A.P.A.G.E.H. (Amilly) Désherbage manuel de l'allée centrale et des deux allées perpendiculaires les plus larges, Evacuation des produits de coupe. <i>Les travaux sont réalisés par une équipe d'ouvriers en poste d'insertion sous la responsabilité d'un chef d'équipe qualifié.</i>	1 250 € HT <i>Association non soumise à la TVA</i>
DEVIS N°072568 De l'arbre à la fleur (Châtillon Coligny) Désherbage des grandes allées principales de l'ancien cimetière. Désherbage de l'allée principale du nouveau cimetière. Débroussaillage des grandes herbes puis désherbage des allées avec un outil mécanique avec nivellement du terrain, évacuation des résidus d'herbes.	1 100 € HT soit 1 320 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis n°072568 De l'Arbre à la Fleur à Châtillon Coligny (Loiret) pour un montant de 1 100 euros HT soit 1 320 euros TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce devis.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 22_2025

DEVIS POUR LA FOURNITURE D'ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE ET LA FOURNITURE AVEC POSE DE PRISES

Monsieur le Maire explique qu'un inventaire des illuminations de fin d'année a été réalisé par le service technique. Il est constaté un besoin de 8 décors sur candélabre, 20 kits de fixation et 5 prises.

Monsieur le Maire présente les devis pour la fourniture de 8 décors sur candélabre, de 12 kits de fixations et la fourniture et la pose de prises sur le réseau d'éclairage public.

Désignation	Montant HT €
DEVIS N°DE2500239 Société Distri fêtes (Tronville en Barrois) 8 décors sur candélabre et 12 kits de fixation.	1 756,00 €
DEVIS N°A72-2025-FLP253 Société SOMELEC (Amilly) Fourniture et pose de 5 prises d'illumination sur réseau éclairage public	1 025,00 €

Il est demandé l'installation d'un décor supplémentaire "Rue Léon Plancheron". Cette demande va être étudiée selon les possibilités techniques sur le terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'achat de décors sur candélabre et de kits de fixation pour un montant maximum de 2 000 euros HT.

ACCEPTE la fourniture et la pose de prises d'illumination sur réseau public pour un montant maximum de 1 250 euros HT.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces devis.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 23_2025

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL SIS 44 ROUTE NATIONALE 7 A SOLTERRE AU PROFIT D'UN MEDECIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux recherches d'un(e) infirmier(ère) pour notre cabinet de téléconsultation, un médecin généraliste spécialisé en gériatrie s'est présenté à lui afin de proposer son installation sur la commune à raison de plusieurs demi-journées par semaine dans un premier temps. Le médecin reste dans l'attente pour le moment de la validation de l'ordre des médecins pour son installation à Solterre et l'obtention d'une dérogation pour exercer auprès des patients âgés de moins de 60 ans. Des travaux complémentaires notamment de plomberie vont être réalisés dans le local pour l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite.

Monsieur le Maire propose la mise à disposition à titre gratuit, par la commune de Solterre, d'un local professionnel situé au 44 Route Nationale 7 à Solterre, au profit d'un médecin. Cette mise à disposition prendra effet à compter de la disponibilité du médecin et ce jusqu'au 31/12/2026 inclus. La commune prendra en charge l'intégralité des frais liés à l'électricité, l'eau et l'abonnement internet (fibre) concernant ce local pour toute la durée de la présente convention. Au terme de la période initiale fixée au 31 décembre 2026, la présente convention sera, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception (préavis 3 mois avant l'échéance), reconduite tacitement pour une durée indéterminée, aux mêmes conditions.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1511-8 et R 1511-44,

Vu le projet de convention de mise à disposition du local sis 44 Route Nationale 7 à Solterre,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le projet de convention de mise à disposition à titre gratuit, par la commune de Solterre, d'un local professionnel situé au 44 Route Nationale 7 à Solterre, au profit d'un médecin.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec un médecin, ainsi que tous documents afférents au dossier.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 24_2025

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE POLYVALENTE "EDITH FAGET" PAR L'ASSOCIATION "SPORT & SANTE, ENSEMBLE 45"

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le renouvellement de la mise à disposition de la salle polyvalente sis 26 Route Nationale 7 à Solterre au profit de l'association "Sport & Santé, ensemble 45" pour des cours de Sport-Santé et de Renforcement postural destinés aux seniors. Cette mise à disposition sera établie à titre gratuit pour la période de septembre 2025 à juillet 2026 tous les jeudis de 14h00 à 16h30 sauf pendant les vacances scolaires de la zone B.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1511-8 et R 1511-44,

Vu le projet de convention d'occupation temporaire de la salle polyvalente "Edith Faget" à l'association "Sport & Santé, ensemble 45",

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le renouvellement de la convention d'occupation temporaire de la salle polyvalente "Edith Faget" à l'association "Sport & Santé, ensemble 45",

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association "Sport & Santé, ensemble 45", ainsi que tous documents afférents au dossier.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 25_2025

INTERCOMMUNALITE : MOTION CONTRE LA CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ETAT EN REGION CENTRE-VAL-DE-LOIRE

Le Conseil Municipal de SOLTERRE (Loiret) ;

Vu le rapport du Président de l'EPFLI Foncier Cœur de France, EPF local accompagnant le territoire,

Vu l'engagement de l'ensemble des collectivités locales sur les politiques foncières et la revitalisation des territoires,

Vu l'action de l'EPFLI Foncier Cœur de France en faveur des collectivités territoriales,

Vu le principe de libre administration des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages et les entreprises en Centre-Val de Loire, au profit d'une structure qui n'apporterait rien de plus,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire qui informe les élus du conseil municipal que le conseil d'administration de l'EPFLi Foncier Cœur de France en date du 20 mai 2025 a approuvé une motion contre la création d'un EPF d'Etat en Région Centre-Val de Loire.

Vu la délibération n°25-213 en date du 01/07/2025 du conseil communautaire de l'AME approuvant une motion contre la création d'un EPF d'Etat en Région Centre-Val de Loire,

L'EPFLI Foncier Cœur de France, créé en 2009 couvre aujourd'hui 5 départements, représentant 1 075 512 habitants sur la région Centre-Val de Loire, soit 32 EPCI (et près de 650 communes), qui ont tous adhéré volontairement.

A ce jour, l'EPFLI Foncier Cœur de France remplit parfaitement son rôle auprès des collectivités, le tout avec des coûts de fonctionnement minimisés. Sa souplesse, sa réactivité, son autonomie financière et sa gouvernance par les élus locaux exclusivement, garantit une gestion de proximité, efficace et adaptée aux réalités du territoire. Le montant de la TSE (Taxe Spécial d'Equipeement) est voté chaque année par l'assemblée générale au regard des besoins de l'activité de l'EPF (acquisitions et travaux).

Aussi, l'EPFLi Foncier Cœur de France invite les collectivités et les EPCI à refuser la création d'un Etablissement Public foncier d'Etat sur le territoire de la région Centre-Val de Loire afin de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages et les entreprises en Centre-Val de Loire, au profit d'une structure qui n'apporterait rien de plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REFUSE la création d'un Etablissement Public foncier d'Etat sur le territoire du Centre-Val de Loire.

REFUSE tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du territoire en faveur d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.

AFFIRME que l'EPFLI Foncier Cœur de France remplit parfaitement son rôle auprès des collectivités locales et souhaite maintenir ses actions, lesquelles sont reconnues par les opérateurs et les partenaires institutionnels.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète, Monsieur le Président de l'Agglomération Montargoise et à l'EPFLi Foncier Cœur de France.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

Fait le point sur l'avancement des travaux du bar-restaurant "Auberge de la Route Bleue".

Fait le point sur l'avancement des travaux de sécurité de l'entrée "Sud" de la Route Départementale 2007.

Explique qu'à plusieurs reprises la gendarmerie l'a contacté afin de savoir si la commune était équipée de caméra de surveillance au niveau de la RD 2007. A ce jour, la commune n'est pas équipée, nous avons consulté la société Centraphone pour un chiffrage. Monsieur le Maire présente le devis pour la fourniture et la pose d'un système de vidéo protection urbain d'un montant de 12 850 euros HT comprenant deux caméras, deux disques durs, 1 écran LED et fournitures. Monsieur le Maire souligne que le contrat de maintenance annuelle est estimé à 1 200 euros HT impactant les dépenses de fonctionnement du budget communal.

Informe les membres du conseil municipal que la DDT nous a transmis par mail en date du 27 mai dernier un dossier de consultation pour le permis de construire du parc photovoltaïque situé à Pressigny les Pins comprenant l'étude d'impact, le permis de construire et le résumé technique. En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, l'avis sera réputé donné favorable.

Rappelle que la cérémonie du 07 août 2025 aura lieu à 17h00 au monument aux Morts au bourg de Solterre.

Informe que le vide-greniers suivi d'une soirée festive et d'un feu d'artifice aura lieu le samedi 06 septembre prochain au stade de la Commodité à Solterre. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres pour cette journée festive.

Madame Viviane FEVRIER informe :

- que le 12 novembre prochain se déroulera un atelier parcours "Chutes - risques domestiques" à la salle polyvalente "Edith Faget" proposé par l'ORPADAM-CLIC à destination du public seniors.
- qu'un atelier sera présenté en octobre prochain par la gendarmerie afin de conseiller les seniors pour leur éviter les arnaques.

- que l'association "Sport & Santé, Ensemble 45" proposera à nouveau des cours de sport santé et de renforcement postural destinés aux séniors à compter du mois de septembre 2025 et jusqu'à juillet 2026 à la salle polyvalente "Edith Faget".

Séance levée à : 22h15.

En mairie, le 25 juillet 2025

Le secrétaire de séance,
Antoine RODRIGUES

Le Maire,
Jean-Paul BILLAULT